

## Éolienne : la colère monte à Niziau - Guern

mardi 20 juillet 2010

L'association Vent de folie, présidée par Éric Ferrec, et les riverains du parc éolien de Niziau voient rouge. Depuis vendredi, l'une des éoliennes est en cours de remontage, malgré la décision du tribunal administratif de Rennes puis de la cour d'appel de Nantes, en avril dernier, d'annuler le permis de construire du parc éolien.

Dans un courrier adressé au préfet du Morbihan, au préfet de Région et au commandant de gendarmerie, Éric Ferrec rappelle « **que le jugement stipule que l'installation de ces éoliennes d'une hauteur de 100 mètres présentent des risques de destruction partielle et totale en cas de vents très violents (...)** Par leur situation et leurs dimensions, deux éoliennes, située l'une à 380 mètres d'une habitation, l'autre à 450 mètres, sont de nature à porter atteinte à la sécurité publique. »

Il réclame que soit constatée l'exécution des travaux et que des dispositions nécessaires soient prises pour l'arrêt du chantier par la mairie ou la préfecture. Cet après-midi, le président de Vent de folie prévoit de faire constater par huissier de justice la reprise du chantier. Selon Éric Ferrec, « **ne pas s'opposer à ces travaux, c'est participer à la mise en danger d'autrui, au regard du jugement de la cour d'appel de Nantes.** » Il rappelle enfin que même si la société a porté un recours au conseil d'État, ce dont il n'a pas été avisé, « **cela ne suspend la décision de la cour d'appel.** »